

DECISIONS

de l'Assemblée générale ordinaire de PERROT DUVAL HOLDING S.A. du
jeudi 24.09.2026

144,026 actions représentant 144,026 voix sur 193'932 voix totales, ainsi que CHF 4,229,300 en capital sur un capital total de CHF 6,724,600.-- étaient représentées lors de cette Assemblée.

L'Assemblée a

- I. Décisions soumises au vote indépendamment du projet d'acquisition Par Perrot Duval Holding S.A. de Infomaniak Group S.A. via Reverse Takeover
 - 1.1 approuvé le rapport de gestion 2025/2026, les comptes consolidés 2025/2026 et les comptes statutaires à la majorité de 143,985 voix (0 oppositions, 41 abstentions)
 - 1.2 approuvé - de manière consultative - le rapport de rémunération de l'exercice 2025/2026 à la majorité de 133,797 voix (10,142 oppositions, 87 abstentions)
 2. approuvé à la majorité de 130,525 voix (13,441 oppositions, 60 abstentions), la répartition des réserves issues d'apports en capital et du report au bilan au 1er mai 2026.
 3. refusé de donner décharge au Conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice 2025/26 à la majorité de 21,488 voix (13,525 oppositions, 10,061 abstentions). Les actions représentées par des administrateurs et par des organes de la société n'ont pas pris part au vote.
- II. Décisions soumises au vote en lien avec le projet d'acquisition par Perrot Duval Holding S.A. de Infomaniak Group S.A. via Reverse Takeover
 4. approuvé à la majorité de 120,498 voix (7,653 oppositions, 15,875 abstentions) et à la majorité du capital de CHF 3,052,900 (CHF 382,650 oppositions, CHF 793,750 oppositions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, la vente de la filiale Füll Process S.A.;
 5. approuvé à la majorité de 136,315 voix (7'651 oppositions, 60 abstentions), et à la majorité du capital de CHF 3,843,750 (CHF 382,550 oppositions, CHF 3,000 abstentions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, la modification du but statutaire de la société;

6. approuvé à la majorité de 143,965 voix (0 oppositions, 61 abstentions), la restructuration du capital-actions;
7. approuvé à la majorité de 133,965 voix (10,001 oppositions, 60 abstentions), la réduction du capital-actions;
8. approuvé à la majorité de 143,962 voix (21 oppositions), la conversion des actions au porteur en actions nominatives ;
9. approuvé à la majorité de 143,938 voix (48 oppositions, 40 abstentions) et à la majorité du capital de CHF 4,224,900 (CHF 2,400 oppositions, CHF 2,000 oppositions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, l'augmentation du capital-actions ;
10. approuvé à la majorité de 143,965 voix (1 opposition, 60 abstentions) et à la majorité du capital de CHF 4,226,250 (CHF 50 oppositions, CHF 3,000 abstentions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, le registre des actions et l'exercice des droits d'actionnaires ;
11. approuvé à la majorité de 128,116 voix (15,848 oppositions, 62 abstentions) et à la majorité du capital de CHF 3,433,800 (CHF 792,400 oppositions, CHF 3,100 abstentions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, l'introduction d'une nouvelle marge de fluctuation du capital-actions ;
12. approuvé à la majorité de 143,908 voix (58 oppositions, 60 abstentions) et à la majorité du capital de CHF 4,223,400 (CHF 2,900 oppositions, CHF 3,000 oppositions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, la modification de la clause de capital conditionnel (Article 5bis des statuts) ;
13. approuvé à la majorité de 126,295 voix (17,671 oppositions, 60 abstentions) et à la majorité du capital de CHF 3,342,750 (CHF 883,550 oppositions, CHF 3,000 abstentions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, l'introduction d'une nouvelle clause de capital conditionnel ;
14. approuvé à la majorité de 143,943 voix (43 oppositions, 40 abstentions), les nouvelles dates de l'exercice social, se terminant dorénavant le 31.12. ;

15. Elections

15.1 du Conseil d'administration

15.1.1 élu à la majorité de 143,691 voix (275 oppositions, 60 abstentions),
M. Frank Guemara en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée
d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.1.2 élu à la majorité de 120,441 voix (85 oppositions, 23,500 abstentions),
M. Nicolas Eichenberger en qualité de membre du Conseil d'administration pour une
durée d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.1.3 élu à la majorité de 143,946 voix (20 oppositions, 60 abstentions),
M. Boris Siegenthaler en qualité de membre du Conseil d'administration pour une
durée d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.1.4 élu à la majorité de 133,669 voix (20 oppositions, 10,337 abstentions),
Mme Patricia Solioz-Mathys en qualité de membre du Conseil d'administration pour
une durée d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.1.5 élu à la majorité de 136,289 voix (20 oppositions, 7,717 abstentions),
M. Paul Such en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée d'un
an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.2 du Président du Conseil d'administration

élu à la majorité de 136,016 voix (298 oppositions, 7,712 abstentions),
M. Frank Guemara en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée
d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.3 du Comité de rémunération

15.3.1 élu à la majorité de 138,089 voix (87 oppositions, 5,850 abstentions),
M. Nicolas Eichenberger en qualité de membre du Comité de rémunération pour une
durée d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.3.2 élu à la majorité de 125,974 voix (10,020 oppositions, 8,032 abstentions),
M. Frank Guemara en qualité de membre du Comité de rémunération pour une durée
d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire

15.3.3 élu à la majorité de 125,996 voix (7,650 oppositions, 10,380 abstentions),
Mme Patricia Solioz-Mathys en qualité de membre du Comité de rémunération pour
une durée d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire

15.4 du représentant indépendant

élu à la majorité de 136,271 voix (20 oppositions, 7,735 abstentions),
M. Pierre-Yves Cots en qualité de membre de Représentant indépendant pour une
durée d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

15.5 de l'organe de révision

élu à la majorité du capital de CHF 2,772,200 (1,162,350 oppositions, 294,750 abstentions) sur un capital total de CHF 6,724,600.--, Ernst & Young, succursale de Lancy, en qualité d'organe de révision pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

16. Rémunérations

16.1 du conseil d'administration

accepté à la majorité de 114,908 voix (22,973 oppositions, 6,145 abstentions), d'allouer un montant brut global de CHF 300,000.— pour la période allant de l'assemblée générale ordinaire 2026 à l'assemblée générale ordinaire 2027 ;

16.2 de la direction

accepté à la majorité de 110,967 voix (22,998 oppositions, 10,061 abstentions), d'allouer un montant brut global de CHF 2,500,000.— pour la période allant de l'assemblée générale ordinaire 2026 à l'assemblée générale ordinaire 2027 ;

16.3 plan de participation des collaborateurs

accepté à la majorité de 118,624 voix (25,341 oppositions, 61 abstentions), de modifier l'article 17quater des statuts et d'ajouter un nouvel article 17quinquies relatif à l'introduction d'un plan de participation des collaborateurs ;

17. Changement de raison sociale

accepté à la majorité de 143,963 voix (23 oppositions, 40 abstentions), de modifier la raison sociale de Perrot Duval Holding S.A. à Infomaniak S.A. et, en conséquence de modifier le titre, l'article et l'art. 19bis al.1 des statuts ;

18. Intérêts des parties prenantes

accepté à la majorité de 111,015 voix (32,971 oppositions, 40 abstentions), la prise en compte des intérêts des parties prenantes dans le processus de décision du conseil d'administration, et en conséquence de compléter l'article 21 des statuts ;

III. Décisions alternatives en de refus du Revers Takeover

19. Elections (Réélections)

19.1 du Conseil d'administration

En raison de l'acceptation des points 4 à 18 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne s'est pas prononcée sur le point 19.1.

19.2 du Président du Conseil d'administration

En raison de l'acceptation des points 4 à 18 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne s'est pas prononcée sur le point 19.2.

19.3 du Comité de rémunération

En raison de l'acceptation des points 4 à 18 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne s'est pas prononcée sur le point 19.3.

19.4 du représentant indépendant

En raison de l'acceptation des points 4 à 18 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne s'est pas prononcée sur le point 19.4.

19.5 de l'organe de révision

En raison de l'acceptation des points 4 à 18 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne s'est pas prononcée sur le point 19.5.

20. Rémunération

20.1 du Conseil d'administration

En raison de l'acceptation des points 4 à 18 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne s'est pas prononcée sur le point 20.1.

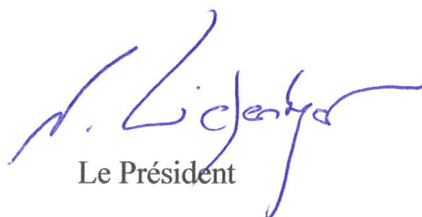
20.2 de la Direction

En raison de l'acceptation des points 4 à 18 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne s'est pas prononcée sur le point 20.2.

Genève, le 24 septembre 2026



Le Secrétaire



Le Président